

22.1 - PRINCIPE

Tout joueur peut être surclassé dans la division immédiatement supérieure.

a) Le surclassement à la division Junior ainsi qu'au Senior A est permis pour les joueurs de 18 ans seulement.

b) Aucun surclassement ne peut être accordé pour évoluer à la division Senior AA ou BB.

c) Tout joueur surclassé dans une division mineure ne peut évoluer à titre de réserviste pour une équipe de division supérieure.

Note : Un joueur surclassé doit prendre part à toutes les activités dans la division supérieure. Par exemple, un joueur 11U surclassé dans la division 13U doit prendre part au championnat provincial 13U. Il ne peut évoluer au championnat provincial 11U.

Révision #1

Créé 3 mars 2023 17:32:41 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:00:56 par Baseball Québec